

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 18.09.2025

Numéro de version 107.15 (remplace la version 107.14)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Désignation commerciale : Natriumbicarbonat venale****Numéro d'article :** 1000313241002**No CAS:**

144-55-8

Numéro CE:

205-633-8

Numéro d'enregistrement 01-2119457606-32**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

La substance n'est pas classée comme dangereuse et/ou n'est pas soumise à l'obligation d'établir un rapport sur la sécurité chimique conformément à REACH ; par conséquent, aucun scénario d'exposition n'est requis pour cette fiche de données de sécurité.

Emploi de la substance / de la préparation

Constituant de base avec une application non définie spécialement.

Utilisation industrielle et commercial

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur :**

STOCKMEIER Chemie GmbH & Co.KG, Am Stadtholz 37, DE - 33609 Bielefeld

Tel.: +49 521 / 30 37-0, ehs-bielefeld@stockmeier.de

STOCKMEIER Fluids GmbH & Co. KG, Sanssouci 12, DE – 58802 Balve

Tel.: +49 2375 917 310, fluids@stockmeier.com

BASSERMANN Minerals GmbH & Co. KG, Rudolf-Diesel-Straße 42, DE – 68169 Mannheim

Tel.: +49 621 15 01 0, verkauf@bassermann.de

STOCKMEIER CHEMIA Sp. z o. o., ul. Obornicka 277, PL - 60-691 Poznań

Tel.: +48 61 666 10 66, zamowienia@stockmeier.pl

STOCKMEIER QUIMICA, S.L.U., Avda. del Baix Llobregat, 3- 5, ES – 08970 Sant Joan Despí (Barcelona)

Tel.: +34 93 506 91 83, tecnico-calidad@stockmeier.es

STOCKMEIER NETHERLANDS B.V., Ridderpoort 5, NL - 2984 BG Ridderkerk

Tel.: +31 180 41 5988, info@stockmeier.nl

WigaChem GmbH - Brown-Boveri-Straße 6/1/22 - AT- 2351 Wiener Neudorf

Tel. 00432236/623-40, office@wigachem.at, www.wigachem.at

KEMTAN AG, Seewenweg 6, CH – 4153 Reinach

Tel.: +41 61 711 20 20, info@kemtan.ch

STOCKMEIER CHEMICALS BELUX SA/NV, Rue de la Station 17, BE – 1300 Limal

Tel.: +32 10 421-320, info@stockmeierchemicalsbelux.com

HDS – Chemie Handels GES.M.B.H., Bauernmarkt 24, AT - 1010 Wien

Tel.: +43 15 32 0 999, office@hds-chemie.at

www.stockmeier.com

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 18.09.2025

Numéro de version 107.15 (remplace la version 107.14)

Désignation commerciale : Natriumbicarbonat venale

(suite de la page 1)

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

pour la Belgique: Centre Antipoisons : ligne d'urgence +32 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Indications complémentaires:**

stocker dans un endroit sec

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances** Natriumhydrogencarbonat NaHCO₃**No CAS Désignation**

144-55-8 hydrogénocarbonate de sodium

Code(s) d'identification**Numéro CE:** 205-633-8**SVHC**Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration $\geq 0,1$ % conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Indications générales :**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Si la personne est inconsciente, l'installer et la transporter en position latérale stable.

après inhalation :

Après inhalation de la poussière du produit, faire respirer de l'air frais. Rincer la bouche et faire ensuite boire de l'eau. Laver le visage avec de l'eau. En cas de troubles persistants, consulter le médecin.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inhalation de poussière de produit, donner de l'air frais et consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 18.09.2025

Numéro de version 107.15 (remplace la version 107.14)

Désignation commerciale : Natriumbicarbonat venale

(suite de la page 2)

après contact avec la peau :

En général, le produit n'est pas irritant pour la peau. Laver à l'eau et au savon.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.**après ingestion :** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**

Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement. CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Dioxyde de carbone (CO₂)**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :**

Adapter l'équipement de protection au feu environnant.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Ne pas inhaler les poussières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber mécaniquement et rincer les restes à l'eau. Éviter la formation de poussière. Récupérer dans des récipients appropriés et envoyer à la récupération ou à l'élimination conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Lors de la dissolution, toujours présenter de l'eau et y mélanger le produit.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 18.09.2025

Numéro de version 107.15 (remplace la version 107.14)

Désignation commerciale : Natriumbicarbonat venale

(suite de la page 3)

Préventions des incendies et des explosions:

Respect des règles générales de prévention des incendies dans l'entreprise.

En ce qui concerne les substances organiques en poudre, il faut généralement s'attendre à un risque d'explosion de poussières.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage :** Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver le récipient hermétiquement fermé et au sec.

Des matériaux appropriés pour les contenants et emballages: papier, polyéthylène, recouvertes de matière plastique des matériaux, l'acier.

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire**Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau**Classe de stockage :** 13 (TRGS 510)**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant**Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** En cas de formation de poussière, une aspiration est nécessaire.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler la poussière. Eviter la formation de poussière.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière, une protection respiratoire est nécessaire.**Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filter P2**Protection des mains :**

Gants de protection ou crème de protection de la peau

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage non nécessaire.**Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 18.09.2025

Numéro de version 107.15 (remplace la version 107.14)

Désignation commerciale : Natriumbicarbonat venale

Vêtements de protection standard.

(suite de la page 4)

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique	solide
Couleur :	blanc
Odeur :	inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair :	non applicable
Température de décomposition :	> 50 °C
pH	8,1-8,4 non applicable
pH :	
Viscosité :	
Viscosité cinématique dynamique :	Non applicable. Non applicable.
Solubilité	
l'eau à 20 °C:	93 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	2,159 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité en vrac :	1 kg/m ³
Densité de vapeur:	Non applicable.
Caractéristiques des particules	Voir point 3.

9.2 Autres informations

Aspect:	Molmasse: 84,01 g/mol
Forme :	solide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Masse moléculaire	84,01 g/mol
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 18.09.2025

Numéro de version 107.15 (remplace la version 107.14)

Désignation commerciale : Natriumbicarbonat venale

(suite de la page 5)

Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses CO₂

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux: CO₂ et Na₂CO₃

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	>4000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 18.09.2025

Numéro de version 107.15 (remplace la version 107.14)

Désignation commerciale : Natriumbicarbonat venale

(suite de la page 6)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien** la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique :**

LC 50 / 96 h	7700 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	7100 mg/l (Lepomis macrochirus)
	7550 mg/l (Gambusia affinis)
EC 50 / 48 h	2350-4100 mg/l (Daphnia magna)
NOEC / 96 h	2300 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	5200 mg/l (Lepomis macrochirus)
NOEC	>576 mg/l (Daphnia magna) (21d)

12.2 Persistance et dégradabilité Il n'ya aucune informations sur le produit.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** n'est pas applicable**vPvB:** n'est pas applicable**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Catégorie de pollution des eaux 1 (classification selon liste) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation :**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

Élimination conformément aux dispositions réglementaires.

Code déchet :

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

Emballages non nettoyés : Élimination conformément aux dispositions réglementaires.**Recommandation :**

Vider complètement le récipient et l'envoyer nettoyé à un reconditionnement ou à un retraitement. Éliminer les récipients uniquement en accord avec les autorités locales.

V e r s i o n d e l a l i v r a t i o n : Après une vidange optimale, retourner immédiatement au fournisseur, hermétiquement fermé et sans nettoyage. Il faut veiller à ce qu'aucune substance étrangère ne pénètre dans l'emballage !

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 18.09.2025

Numéro de version 107.15 (remplace la version 107.14)

Désignation commerciale : Natriumbicarbonat venale

(suite de la page 7)

Autres récipients : les vider complètement et les envoyer nettoyés à un reconditionnement ou à un retraitement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR/RID, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR/RID, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID, IMDG, IATA Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID, IMDG, IATA	néant
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

la substance n'est pas comprise

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

la substance n'est pas comprise

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 18.09.2025

Numéro de version 107.15 (remplace la version 107.14)

Désignation commerciale : Natriumbicarbonat venale

(suite de la page 8)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2023/707.

Service établissant la fiche technique : Voir section 1.3 : Domaine de renseignement**Date de la version précédente:** 12.11.2024**Numéro de la version précédente:** 107.14**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

LEV: Local Exhaust Ventilation

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**